



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-236 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024, le règlement suivant a été adopté :

- *Règlement sur l'utilisation de pesticides et d'engrais (2024-236)*

Ce règlement vise à interdire, sous réserve d'exceptions, l'utilisation de pesticides et régir l'utilisation d'engrais.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi le **1^{er} janvier 2025**. Il peut être consulté sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : www.saint-lambert.ca.

Donné à Saint-Lambert, ce 19 septembre 2024.

La greffière,

Cassandra Comin Bergonzi

Directrice du greffe, du contentieux et de l'urbanisme